

Informations générales

La demande d'admission à l'UFR de Psychologie via les Validations

Validation des études supérieures (VES)

(code de l'éducation Art. R613-32 et suivants)

Concerne uniquement une demande d'accès en L2 ou L3.

Vous êtes dans l'un des trois cas suivants, vous souhaitez :

- Faire reconnaître des acquis de l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger
- Faire valider de semestres acquis dans une autre université française afin de poursuivre vos études à l'UT2J
- Reprendre votre scolarité après une interruption d'études à l'UT2J

=> Quand et comment candidater ?

du 19/05/2025 au 25/05/2025

Via e-Candidat <https://ecandidat.univ-tlse2.fr>

=> Cas des diplômes extra-européens :

Procédure via le Dispositif Études en France

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/aut_hentification/login.html

Contact administratif :

Formation Continue : ves.psycho@univ-tlse2.fr

Validation des Acquis Professionnels (VAP ou VA85 ou VAPP)

(code de l'éducation Art. R613-38 et suivants
VA85 décret de référence n°85-906 du 23 août 1985)

Concerne uniquement une demande d'accès en L2 ou L3.

- En absence du niveau de diplôme requis de la formation visée, la VA permet la reprise d'études avec dispense des prérequis en valorisant les acquis professionnels.

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/formation-continue/validation-acquis-va-85>

=> Quand et comment candidater ?

du 27/01/2025 au 09/02/2025

Via e-Candidat <https://ecandidat.univ-tlse2.fr>

=> Si titre de psychologue validé à l'étranger dépôt d'un dossier auprès de la commission nationale chargée d'émettre un avis sur le niveau scientifique des diplômes étrangers. Consulter le lien suivant :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/psychologue-une-profession-reglementee-en-france-46456>

Contact administratif :

Formation Continue : va@univ-tlse2.fr

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

(Code de l'éducation Art. L613-3 et suivants / R613-32 et suivants

Code du travail Ar. L6411-1 et suivants)

Objectif : obtenir une certification ou diplôme ou des blocs de compétences grâce à l'expérience.

La procédure est spécifique, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/formation-continue/validation-acquis-experience-vae>

Contact administratif :

vae@univ-tlse2.fr

infovae@univ-tlse2.fr

Information à l'attention des candidats VES et VAP

- ✓ Le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation
- ✓ Le jury se prononce sur une entrée en L2 ou L3 exclusivement
- ✓ Le cursus de psychologie (Licence et Master) conduit à une profession à accès réglementé, la progressivité de la formation demeure importante. Il est conseillé de déposer plutôt une demande d'accès en L2
- ✓ Il est conseillé de s'inscrire en parallèle sur Parcoursup pour une demande d'entrée en L1.
- ✓ Aucune demande d'accès en L1 n'est possible via la VES ou la VAP
- ✓ Avant le dépôt, lisez attentivement les procédures sur e-candidat.